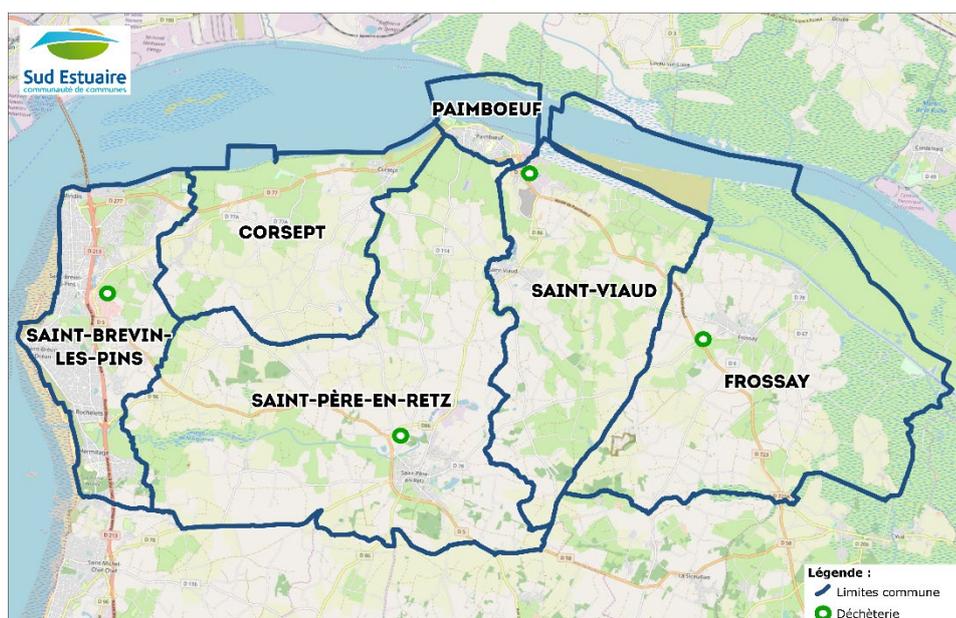




Fermeture exceptionnelle des 4 déchèteries le 31 mars et 1er avril 2025

Dans le cadre du changement de prestataire d'exploitation des déchèteries au 1er avril 2025, les 4 déchèteries du territoire de la Communauté de communes Sud Estuaire vont devoir temporairement fermer leurs portes le lundi 31 mars et le mardi 1er avril 2025.



Un nouveau prestataire d'exploitation des déchèteries, deux jours de fermeture nécessaires

À partir du 1er avril 2025, la société VEOLIA prendra en charge l'exploitation des 4 déchèteries du territoire ainsi que la plateforme de déchets verts de Corsept.

Le changement de prestataire nécessite la **fermeture temporaire des quatre déchèteries du territoire les lundi 31 mars et mardi 1er avril 2025** pour permettre :

- ✓ Le retrait des équipements actuels et la remise en état des sites par l'exploitant actuel.
- ✓ L'installation des nouvelles bennes et équipements par le nouvel exploitant.
- ➔ **Réouverture dès le mercredi 2 avril** selon les horaires habituels.
- ➔ **Les habitants et professionnels du territoire sont invités à anticiper ou reporter leurs dépôts en conséquence.**

Des déchèteries désormais fermées les jours fériés, de nouvelles filières de tri à venir

La signature d'un nouveau marché d'exploitation des déchèteries entraîne quelques mises à jour mineures dans leur fonctionnement :

- ➔ Les déchèteries seront désormais fermées tous les jours fériés.
- ➔ De nouvelles filières de tri pourraient être proposées dès 2025 (plastiques souples, polystyrènes, articles de bricolage et de jardin, etc...).

La liste des déchèteries de la CCSE et leurs horaires d'ouverture au public sont disponibles sur <https://www.cc-sudestuaire.fr/un-environnement-a-preserver/gestion-des-dechets/le-tri-et-la-collecte-des-dechets/les->

[decheteries/](#) .

Rappel des conditions d'accès pour les professionnels

Afin de garantir la traçabilité des déchets, les professionnels doivent déclarer spontanément tous leurs apports de déchets auprès de l'agent d'accueil, qu'ils soient payants ou non. En cas de non-déclaration, une facturation forfaitaire sera appliquée.

Plus d'informations sur le site de la CCSE et sur les réseaux sociaux :

- <https://www.cc-sudestuaire.fr/>
- <https://www.facebook.com/sudestuaireenvironnement>

Contact presse :

Tifenn JAEGERT – 02.40.27.75.15 – environnement@cc-sudestuaire.fr